

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 24 octobre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE

NOR : JUSF2329869A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse de GARD LOZERE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE

Vu le mail de la CGT en date du 19 septembre 2023 sollicitant la modification des représentants du CSA territorial pour leur organisation syndicale, deux titulaires n'exerçant plus au sein de la PJJ (madame COUTURIER Faustine étant en CPF à compter du 2 octobre 2023 et monsieur Pascal VIEULES ayant obtenu une mobilité à compter du 1^{er} septembre 2023).

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame Priscilla BERRAUD (UEMO Via Domitia),

Madame Marion DUPRE (UEMO Cévennes Camargue),

Monsieur Sébastien GUILLE (UEMO Cévennes Camargue),
Monsieur Christophe CLEMENT (UEMO Les Arènes),
Monsieur EL OUADNI Nawfal (UEHC)
Monsieur CHAUVIN Yoann (UEMO Via Domitia)

□ **Suppléants :**

Madame Candice CHAUVIN (UEMO Les Arènes),
Monsieur Donald MALET (UEHC),
Monsieur Maxime LAMOULIE (UEMO Cévennes Camargue),
Monsieur Alan BRUNEAU (UEMO Cévennes Camargue)
Monsieur François SALESSES (UEMO Via Domitia).

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de GARD LOZERE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 24 octobre 2023

Le directeur territorial de la PJJ GARD LOZERE



Gilbert REGES